

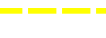
Zonag

-  Zones urbaines (U)
 -  Zones à urbaniser ouvertes (1AU)
 -  Zones à urbaniser fermées (2AU)
 -  Zones agricoles (A)
 -  Zones naturelles (N)

Prescriptions architecturales et règles graphiques d'implantation des constructions

- (1) Alignement par rapport aux voies et emprises publiques
Continuë par rapport aux limites séparatives latérales
 - (2) Recul par rapport aux voies et emprises publiques
Implantation au droit de la marge de recul
Continuë par rapport aux limites séparatives latérales
 - (3) Recul par rapport aux voies et emprises publiques
Implantation au droit de la marge de recul
Discontinuë possible par rapport aux limites séparatives latérales
 - (4) Recul par rapport aux voies et emprises publiques
Implantation possible au-delà de la marge de recul
Discontinuë possible par rapport aux limites séparatives latérales
 - (5) Bande d'implantation de la façade principale
 - (6) Bande d'implantation de la construction principale
 - (7) Hauteur maximale limitée

Autres prescriptions

- | Linéaire commercial protégé (centre-ville de Lunéville) | |
|---|---|
|  | Voies cyclables ou chemins piétons à conserver ou à créer |
|  | Secteur où l'existence de risques naturels (inondations ou cavités souterraines) justifie que soient interdites ou soumises à des conditions spéciales les constructions et installations de toute nature (R01-34 du Code de l'urbanisme) |
|  | Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) |
|  | Emplacements réservés |
|  | Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) |

Eléments de paysage à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural etc. (L151-19 du Code de l'urbanisme)

- ★ Éléments ponctuels
- ★ ★ ★ Éléments linéaires
- ★ ★ ★ ★ Éléments surfaciques

**Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
(L151-23 du Code de l'urbanisme)**

-  Réservoirs de biodiversité
 -  Éléments de paysage à protéger
 -  Terrain cultivé ou non bâti à protéger en zone urbaine

Cadastre

-  Parcelles
 -  Bâtiments
 -  Hydrographie
 -  Limites de sections
 -  Limites communales

